

Paris, le 7 juillet 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vacances sans souci : les bons réflexes à adopter avec les moyens de paiement

En vacances en France comme à l'étranger, la vigilance reste de mise concernant les moyens de paiement. Le programme d'éducation financière de la Fédération bancaire française (FBF) « Les clés de la banque » rappelle les précautions simples à respecter pour des vacances tranquilles et sans souci :

1- Pour vos achats en ligne (billets, séjours, ...)

Internet est devenu quasiment incontournable pour programmer et organiser ses vacances : billets, location de voiture, réservation d'hébergement (camping, hôtel, location...)...etc. Chaque fois que les identifiants de votre carte bancaire (nom, numéros) sont demandés, vous devez absolument vérifier que le site e-commerçant et la connexion internet utilisée sont sécurisés.

Pour renforcer la sécurité des achats en ligne, la grande majorité des banques françaises et de nombreux e-commerçants utilisent le système « 3D secure », qui valide chaque paiement à l'aide d'un code envoyé par SMS au titulaire de la carte pour confirmer la transaction.



2- Pour vos paiements par carte

La carte bancaire, moyen de paiement simple, pratique et sécurisé est le plus utilisé par les Français (1 transaction de paiement sur 2). Voici les précautions à prendre pour prévenir les risques de fraude :

- Garder son code confidentiel secret et ne jamais le donner à qui que ce soit (sur internet par exemple).
- Être attentif lors de l'utilisation de sa carte : ne pas utiliser d'appareil de retrait avec un élément suspect, ne pas se laisser distraire par un inconnu lors d'un retrait, composer le code à l'abri des regards et ne pas perdre de vue sa carte lors d'un paiement chez un commerçant
- Conserver sa carte en sécurité et toujours savoir où elle se trouve.

Avant de partir en vacances, il faut penser à vérifier la date d'expiration de sa carte (au besoin solliciter un renouvellement anticipé) et s'assurer que les plafonds de paiement et de retrait seront suffisants (demander leur relèvement dans le cas contraire).

Avant de partir à l'étranger, vérifiez que vous avez une carte bancaire internationale : elle vous permettra de réaliser vos paiements, retraits d'espèces et aussi de bénéficier de services d'assistance ou d'assurance, munissez-vous des coordonnées de ces services accessibles depuis l'étranger.



3- Réagir rapidement en cas de perte ou de vol

En cas de perte ou de vol de vos moyens de paiement en France ou à l'étranger, il faut faire immédiatement opposition au numéro de téléphone fourni par la banque (à défaut le 0 892 705 705) ou celui figurant sur les distributeurs de billets.

4- Suivre attentivement vos comptes

Il est désormais facile de consulter ses comptes en ligne, où que l'on se trouve. Au retour, il est souhaitable de pointer tous les achats effectués afin de réagir rapidement auprès de sa banque en cas d'anomalie. Attention, selon les pays, certains achats peuvent être longs à apparaître sur vos relevés. Veillez à garder la provision suffisante sur le compte tant que tous ces achats ne sont pas passés.

Dans le cadre de son action en faveur de l'éducation financière, « Les clés de la banque » a édité une collection de mini-guides sur la sécurité des opérations bancaires : les achats en ligne, l'utilisation de la banque à distance, l'utilisation de la carte bancaire... Un guide spécifique « Comment régler mes dépenses en voyage à l'étranger » est également disponible. Tous ces guides sont téléchargeables gratuitement sur le site :

www.lesclesdelabanque.com (espace particuliers).



Suivez-nous sur Twitter
[@FBFFrance](https://twitter.com/FBFFrance)